

MAIRIE DE SAINT-FIACRE-SUR-MAINE

SALLE DES VIGNES

Engagement à retourner à : Mairie de Saint Fiacre sur Maine
8 rue Echichens - 44690 SAINT-FIACRE-SUR-MAINE

Madame, Monsieur :

Demeurant à :

(Adresse précise, valable au moment de la location)

Téléphone :

Courriel :

Éventuellement pour le compte de l'Association :

S'il s'agit d'un MARIAGE :

Nom et prénoms des futurs époux.....

Adresse

.....

SOLLICITE la location de ou des salles :

[] SALLE n°1 Scénique [] SALLE N°2 Annexe [] SALLE N°3 Bar [] SALLE N°4 Cuisine : € TTC

OBJET DE LA RÉUNION :

Date : Occupation des lieux de à 1 heure

Nom et adresse du traiteur :

(à indiquer, au plus tard, le jour du paiement)

Nombre approximatif de participants :

A NOTER : le Comité des Fêtes de Saint Fiacre sur Maine propose à la location des barnums. Pour connaître les conditions, contactez : team@cdfstfiacre.fr

ATTENTION :

- Pour une location le troisième week-end de septembre, le locataire accepte les contraintes liées à l'organisation de la randonnée des vendanges (arrivée de la randonnée, pique-nique, pressée de la vigne, et toute autre animation liée à cette manifestation et se déroulant au bas de la salle des vignes).

JE M'ENGAGE

- 1. À respecter le règlement, dont un exemplaire m'a été remis, ainsi que toutes les consignes qui me sont données par la Mairie (respecter strictement les horaires de fermeture (2h) et arrêter impérativement la sonorisation à l'heure prévue (1h))
- 2. À fournir une attestation responsabilité civile en cours de validité.
- 3. Les prises électriques se coupent automatiquement à 2h du matin
- 4. À régler uniquement par chèque le coût de la location. Ordures ménagères : pour chaque location, il sera demandé une somme par bac utilisé (les tarifs sont disponibles sur demande à l'accueil de la Mairie). Il est entendu que ce tarif est révisable en fonction du tarif de collecte des ordures ménagères en vigueur au moment de l'occupation de la Salle des Vignes.
- 5. À déposer un chèque de caution, au plus tard, un mois avant la date de location (voir articles 3 et 4 du règlement).
- 6. À accepter les contraintes engendrées par la manifestation locale du 3ème week-end de septembre.

JE CERTIFIE sur l'honneur que les locaux seront utilisés pour mon propre compte et pour le motif indiqué ci-dessus.

Fait à

Le

Signature :

DÉCISION : Monsieur le Maire de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE

[] ACCEPTE

[] REFUSE

La réservation ci-dessus sollicitée.

À SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, le

Nicolas DEROCHE

Maire

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à la date de la réservation